

DATE DE CREATION DU COMITE	12 Février 2014
DATE DE RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COS	Mars 2021
MEMBRE DU COMITE	ANEA, DGRH, UNICEF, ACF, Hopin, APADE, APSUD, I3D, Solidarités, OXFAM et le Cluster WASH. Total des membres du cluster : 10 Personnes/Institutions
OBJECTIF	Optimiser l'impact de la réponse des partenaires du cluster WASH auprès des populations affectées dans le respect du partenariat établi entre les membres du cluster.

1 SON FONCTIONNEMENT

1.1 Composition

Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) est composé de :

- Un représentant de l'Agence Nationale pour l'Eau et l'Assainissement
- Un représentant de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques
- Un représentant de Unicef en tant qu'agence chef de file du cluster
- Cinq Organisations non-gouvernementales (ONG) internationales membres actifs du cluster : ACF, Solidarités, Hopin, APADE et OXFAM
- Deux ONG nationales membres actifs du cluster : I3D et APSUD
- Le Coordinateur du cluster WASH ou toute personne désignée par lui.

La représentation des membres du COS peut varier en fonction de la disponibilité des agences travaillant sur le terrain.

1.2 Sélection des membres

La sélection des membres du COS a eu lieu en janvier 2021 et la passation a eu lieu en mars 2021 avec l'équipe sortante. Elle s'est faite sur la base du volontariat et selon un consensus établi en une réunion plénière des partenaires du cluster. Elle a pour but de représenter les membres du cluster Eau, Hygiène et Assainissement, selon leur expertise technique, leur différent mandat, et leur complémentarité opérationnelle sur les différentes provinces du pays.

1.3 Eligibilité du COS

Les membres du COS s'engagent à participer activement pendant une période de 6 mois minimum. Une révision des membres du COS en Juillet 2021 permettra le retrait et l'entrée de nouveaux acteurs dans le COS si jugé nécessaire par les membres du cluster, la participation se limitant à 10 acteurs pour une raison d'efficacité.

2 Responsabilités

(1) Appuyer le coordinateur du cluster dans :

- la formulation de stratégies opérationnelles pour les membres du cluster, et la définition des standards associés ;
- l'analyse des lacunes (gap) en termes de couverture et de réponse et dans la formulation de recommandations auprès des partenaires ;
- la cartographie des capacités et besoins techniques, financiers et fonctionnels du cluster et dans la mise en place de stratégies de renforcement de capacité des partenaires ;
- la mise en place de mécanismes et de systèmes permettant l'allocation et le suivi de manière transparente et équitable des fonds communs disponibles pour le cluster ;
- le suivi et l'évaluation de la performance du cluster, ainsi que de la réponse humanitaire dans les domaines WASH ;
- l'organisation de groupes de travail techniques en fonction des besoins. Notamment : formuler leurs termes de référence, assurer une représentation appropriée des partenaires au sein de ces groupes, s'assurer que ces groupes obtiennent des résultats dans un laps de temps approprié, et assurer la transparence des rapports.

(2) Veiller à la planification stratégique pour l'allocation efficace et efficiente des ressources par les partenaires du Cluster ;

(3) S'assurer que les normes et standards définies ainsi que les stratégies d'intervention soient approuvées et appliquées de façon uniforme par tous les partenaires ;

(4) Formuler et s'accorder sur des positions de plaidoyer au nom des partenaires du Cluster ;

3 Modalités de travail

Sur proposition du Coordinateur du cluster WASH, peuvent participer à des réunions du COS en tant que membre invité : le coordinateur humanitaire, les coordinateurs des autres clusters, les bailleurs de fonds, les coordinateurs des sous-clusters – si ceux-ci sont activés - et tout autre partenaire dont il soumettra l'invitation aux membres du COS. Les propositions seront considérées comme acceptées sauf au cas où une majorité des membres du COS émettent un avis contraire dans un délai de 24 heures.

Les membres du COS se réuniront mensuellement, et des besoins ponctuels identifiés par les différents membres.

Les réunions seront convoquées par le Coordinateur du Cluster selon les besoins ou sur demande d'au moins deux membres du COS. Les réunions seront facilitées par le coordinateur du cluster WASH.

Il est de la responsabilité du coordinateur cluster de s'assurer que les conclusions des réunions du COS soient portées à l'attention de tous les membres du cluster, et qu'elles soient promulguées en réunions plénières et reflétées dans les comptes-rendus.